



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**PROCHAINE SÉANCE DU
COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Cet avis est publié en vertu des dispositions de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 30 du Règlement numéro 257 concernant la démolition d'immeubles.

Avis public :

Est par la présente donné par la soussignée, que le Comité de démolition de la Municipalité du Canton de Gore, lors de sa **séance du 27 avril 2026** statuera sur les demandes de démolition suivante :

- Bâtiment principal situé au 33 rue Cave
- Bâtiment principal situé au 24 chemin Horseshoe

Lors de la séance qui se tiendra à la **Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le 27 avril 2026 à 19 h**, tout intéressé pourra se faire entendre par le Comité d'étude des demandes de démolition.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Gore :

- Par courriel à schannell@cantondegore.qc.ca
- Par courrier à : 9, chemin Cambria, Gore (Québec) J0V 1K0.

Donné à Gore, Qc.
Ce 9^e jour d'avril 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière